Cela était dans le programme du parti libéral, monsieur l'Orateur, avant les élections du 8 avril dernier.

C'est ce que nous préconisons aussi. Le gouvernement devrait exercer sa souveraineté autrement que par l'imposition de taxes ou, par exemple, en poursuivant ceux qui ont inclus dans leur déclaration d'impôt sur le revenu des reçus de charité. Le gouvernement devrait exercer sa souveraineté et permettre à ses propres institutions, en l'occurrence la Banque du Canada, de créer les fonds nécessaires pour résoudre tous les problèmes qui confrontent le pays, ce qui permettrait aux libéraux de réaliser les promesses qu'ils ont faites partout au pays lors de la dernière campagne électorale, l'hiver dernier.

On ne semble plus attacher beaucoup d'importance à ces promesses au lendemain des élections. Je remarque même que le député de Hull (M. Caron) est en train de dormir. Il se dit pourtant le grand défenseur des Canadiens français de la province de Québec. Ces problèmes-là ne semblent pas le préoccuper outre mesure, monsieur l'Orateur.

Pourtant, ce sont des vérités, des choses qu'ils ont dites, et non seulement qu'ils ont dites, monsieur l'Orateur, mais qu'ils ont eu l'audace d'imprimer et de distribuer dans toute la province de Québec. S'ils n'y croyaient pas dans le temps, pourquoi alors ont-ils trompé le peuple de cette façon, surtout le peuple canadien-français, en lui laissant entendre que les libéraux avaient une politique capable de relancer l'économie dans le pays? Mais non. Après les élections, c'est une volteface, une volte-face continuelle. On est habitués aux volte-face. Mais ces volte-face sont encore plus évidentes depuis les élections du 8 avril dernier. Elles n'ont pas manqué, ici, de la part des ministres, dans l'une ou l'autre de leurs déclarations.

Je demande donc au gouvernement, par l'entremise de ses représentants à la Chambre, lesquels sont véritablement responsables devant l'«électorat» canadien, qu'on fasse bénéficier tout d'abord, et ce en premier lieu, les petits salariés d'une exemption de l'impôt sur le revenu. Cela augmentera leur pouvoir d'achat et permettra aux industries d'acquérir ce dont elles ont besoin pour se développer davantage.

A ce moment-là, nous aurons une véritable économie dirigée dans la bonne direction, parce que ce sera le consommateur qui verra à satisfaire ses besoins en ayant acquis la possibilité d'acheter des biens de consommation en ayant les moyens financiers à sa disposition.

[M. Perron.]

De plus, cela permettra aux industries de chez nous de répondre aux besoins de la nation canadienne parce que, dans le cas contraire, je le dis et j'en suis convaincu, nous allons de plus en plus vers un dirigisme d'État.

Qu'arrivera-t-il alors? Cette formule a été déjà expérimentée. On sait qu'il ne peut y avoir trois ou quatre formes de nationalisme économique. Il n'y a qu'un nationalisme économique véritablement canadien, c'est celui qui est prôné par les créditistes, lequel respecte d'abord la royauté du consommateur parce que la fin première de toute production, c'est la consommation, et la production doit être réglée suivant le rythme de la consommation humaine, et ce en vue de satisfaire les besoins de la personne humaine.

C'est vers cela que doit tendre la revision de toute notre politique de taxation et de notre système monétaire au pays, sans compter le rétablissement de la balance déficitaire avec les pays étrangers.

Monsieur l'Orateur, des solutions de midi à quatorze heures, je pense que le peuple n'a pas fini d'en voir tant que les équipes des vieux partis seront au pouvoir. Le dialogue entre «taxeux» qui se déroule actuellement sous nos yeux, les discours sur ces supposées formules de rechange, je me demande ce que l'honorable ministre des Finances en fera le jour de l'échéance de l'ultimatum de la province de Québec, lorsqu'on réclamera la remise aux provinces des 25 p. 100 des droits des impôts directs, et des 25 p. 100 des impôts sur les corporations.

De quel droit oublie-t-on les droits de la province de Québec quand il s'agit d'exempter, dans cette ou ces zones, de façon totale ou tant pour cent des impôts sur les corporations?

N'est-ce pas là une négation directe des droits de la province de Québec? Le ministre devrait se hâter de trouver d'autres formules que celles de la taxation et de la fiscalité pour arriver à répondre à la date d'échéance fixée par le premier ministre de la province de Québec en ce qui concerne les droits de taxation, les droits successoraux et les impôts sur les corporations et les individus.

Je me demande si l'on ne tourne pas en rond avec ces formules visant la modification de la loi de l'impôt sur le revenu! Où en sommes-nous rendus?

Cherchons donc à qui incombe la responsabilité du relancement économique visant à faire du Canada, un pays où les générations futures nous béniront ou nous maudiront, selon les gestes que nous aurons posés pour libérer le peuple de la domination économique de ce pays voisin auquel je faisais allusion